

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 61
Date de la convocation : Vendredi 27 mars 2026
Délibération n° : DCM_2026_093
Matière 5.1.1

Le jeudi 2 avril deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : (61)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clemenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Laurence Huet Andriot, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Tiphaine Le Bellec, Dominique Le Courtès, Antoine Leroux, Agnès Lesdéma Legal, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvar, Jean-Christophe Pencilé, Didier Pohn, Joris Raflegeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Emma Sellier, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Isabelle Suteau et Sandrine Villette

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (1)

Marina Retailleau

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (5)

Aline Chéné	Claudine Gossart
Vanessa Illan	Nicolas Bahuaud
Christine Hamard	Sébastien Dessein
Isabelle Maret	Denis Allaire
Jean-Luc Tilleau	Philippe Bâcle

Secrétaire de séance : Delphine Chateigner

Fixation de la composition et désignation des membres des Conseils délégués

Rapporteur : Maire de Sèvremoine

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L.2113-12 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a validé, par une délibération n°2026-075 en date du 20 mars 2026, la création de Conseils délégués pour l'ensemble des communes déléguées de Sèvremoine. Ces Conseils délégués sont composés d'un Maire délégué et de conseillers municipaux dont le Conseil municipal a, par deux délibérations n°2026-076 et n°2026-077 du même jour, fixé le nombre et désigné les membres.

Madame Anne-Marie Avy ayant toutefois démissionné par une lettre en date du 21 mars 2026, elle a été remplacée par le suivant de liste, Monsieur Adrien D'HOSTEL. Il convient dès lors d'actualiser la composition et la désignation des Conseils délégués.

Par principe, les élections nominatives s'effectuent par vote au scrutin secret. Toutefois, l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales autorise à procéder autrement : « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

DELIBERATION

Vu les délibérations n°2026-075, n°2026-076 et n°2026-077 en date du 20 mars 2026 par lesquelles le Conseil municipal a validé la création des Conseils délégués de Sèvremoine, en a fixé la composition et en a désigné les membres,

Considérant l'absence de disposition réglementaire spécifique propre à la désignation des membres des Conseils délégués,

Considérant les démissions de Madame Anne-Marie AVY et de Monsieur Bernard DELAGE-DAMON en date du 21 mars 2026 et du 30 mars 2026, et la qualité de conseiller municipal dès lors conférée à Monsieur Adrien D'HOSTEL et Madame Elisabeth AMIOT,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
66	66	0	0

- **MODIFIE** la composition des Conseils délégués des communes déléguées du Longeron, St Germain sur Moine, Tillières et Torfou de la manière suivante :

Commune déléguée	Nombre de membres du Conseil délégué
La Renaudière	4
Le Longeron	5
Montfaucon-Montigné	5
Roussay	6
St André de la Marche	6
St Crespin sur Moine	6
St Germain sur Moine	6
St Macaire en Mauges	16
Tillières	6
Torfou	7

- **ACCEPTE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des Conseils délégués du Longeron, St Germain sur Moine, Tillières et Torfou.
- **VALIDE** la composition des Conseils délégués du Longeron, St Germain sur Moine, Tillières et Torfou suivante :

LE LONGERON (5)

Elisabeth AMIOT

Claudine GOSSART

Cyrille CHIRON

Aline CHÉNÉ

Christian GABORIT

SAINT-GERMAIN SUR MOINE (6)

Olivier DE CHARNACE

Marianne GUINEBRETIERE

Dominique JOULAIN

Pierre BREDEAUX

Marie MOREAU

Dominique LE COURTES

TILLIERES (6)

Jean-Luc TILLEAU

Isabelle MARET

Agnès LESDÉMA LEGAL

Denis ALLAIRE

Isabelle SUTEAU

Adrien D'HOSTEL

TORFOU (7)

Richard CESBRON

Joris RAFLEGEAU

Martin GRIFFON

Antoine LEROUX

Marina RETAILLEAU

Tiphaine LE BELLEC

Sandrine VILLETTE

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

